



# CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013

TABLE RONDE N° 5 : EDUCATION A  
L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT  
DURABLE

## INTRODUCTION

La présente conférence environnementale pose sur la table un certain nombre d'enjeux environnementaux de notre société. Effectivement, si l'environnement – entendu comme l'ensemble constitué par la nature et par les hommes – doit faire l'objet d'un souci constant, c'est pour plusieurs raisons, qui sont ici inégalement abordées.

La première raison – qui n'est pas abordée dans les thèmes de la conférence – tient aux pratiques politiques, sociales ou économiques de notre société. Tout le monde se souvient de la fameuse phrase de Margareth Thatcher « there is no alternative », plus connue sous le nom de TINA ; or, la première caractéristique de notre société est que toutes les questions un tant soit peu importantes ont tendance à être traitées sous le mode TINA ; et dans le domaine, à chacun son TINA : il n'y a pas d'alternative à la réforme des retraites, il n'y a pas d'alternative à la croissance ou il n'y a pas d'alternative à la justice sociale et à la protection de l'environnement. Une seconde caractéristique de notre société – contingente à la première – est que toute question politique, sociale, économique ou environnementale doit être traitée sur le mode technique ; si c'est effectivement une modalité à ne

pas ignorer, c'est aussi le plus sûr moyen d'écartier le citoyen lambda de toute forme de décision.

**Les Amis de la terre considèrent qu'il y a des alternatives aux grandes questions de notre temps et ces alternatives sont constitutives d'une véritable vie politique, d'une vie en société et d'une vie économique.**

Il y a même des alternatives à la protection de l'environnement et au respect de la vie humaine. Mais, la préservation d'un environnement sain étant une condition de la vie authentiquement humaine, voire de la vie tout court, les sociétés qui l'ont oublié ou qui sont passées outre n'ont laissé qu'une trace fugitive dans l'histoire, car « *il ne peut y avoir de vie sociale qui n'accorde une importance centrale à l'environnement<sup>1</sup>* ».

**En ce sens, l'enjeu environnemental est d'abord un enjeu politique, social et économique.**

La seconde raison – celle sur laquelle l'accent est mis aujourd'hui – est la multiplication des enjeux « thématiques » traités dans chacune des tables rondes : réchauffement climatique, extinction des espèces, production de déchets, pollution des eaux... Cette multiplication d'enjeux thématiques est une raison contingente de l'intérêt pour l'environnement mais, aborder séparément et du seul point de vue technique l'ensemble des enjeux environnementaux conduit à une impasse, alors que c'est l'ensemble du modèle économique de notre société qui est à penser à nouveaux frais.

**Cette nouvelle façon de penser conduira nécessairement à un rééquilibrage massif des modes de production et de la fiscalité.**

---

<sup>1</sup> C. Castoriadis. Une société à la dérive. Seuil, 2011.

## LE CADRE DE L'ÉDUCATION

Aux Amis de la terre, nous espérons encore agir sur nos conditions de vie et nous souhaitons donc participer à la mise en œuvre d'un cadre social et politique adapté, ainsi qu'à la définition d'un modèle économique. Pour ce faire, l'éducation à l'environnement prend tout son sens. En effet, l'éducation comprise comme « *un processus consistant à ce qu'une ou plusieurs facultés se développent graduellement par l'expérience et se perfectionnent*<sup>2</sup> » est porteuse d'espérances, à condition qu'elle ne se réduise pas à des messages formatés et sans lien avec l'expérience quotidienne.

**C'est pourquoi les Amis de la terre entendent par « éducation à l'environnement » le développement de l'esprit critique et le développement de pratiques démocratiques, c'est-à-dire de formation d'une opinion autonome et la participation effective aux décisions publiques.**

De manière plus concrète, pour les Amis de la terre, l'éducation à l'environnement doit poursuivre trois objectifs :

- l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire, dans le but de développer l'autonomie de chaque individu,
- l'apprentissage aux formes de vie en société, ainsi qu'aux modalités de participation du plus grand nombre aux décisions publiques,
- l'expérimentation concrète des savoirs, des savoir-faire et de la participation aux décisions.

Ce sont ces outils qui guideront notre intervention, afin de poursuivre la réflexion sur l'état de notre société et de son environnement et pour remettre en question le modèle de croissance infinie sur lequel elle est fondée.

---

<sup>2</sup> A. Lalande. Vocabulaire technique et critique de la philosophie. PUF, 2006.

## LA FORMATION INITIALE

Il est souvent tentant d'entamer des actions de sensibilisation par les publics scolaires. Ainsi, les enfants des écoles sont soumis à un programme scolaire dense, doublé de nombreux programmes extra-scolaires qui leur font découvrir 1001 causes, toutes plus importantes les unes que les autres. D'une part, cette forme d'éducation n'est pas sans rappeler la séparation des enjeux environnementaux et leur traitement sous l'angle technique évoqués en introduction et, d'autre part, elle s'exerce sur un public captif dont le sens critique n'est pas encore développé. Il n'est donc pas étonnant de constater que **l'éducation à l'environnement vue ainsi prend rapidement une coloration morale ou normative assez déplaisante** : « tu dois trier tes déchets », « les éoliennes sont belles », ...

Or, aux Amis de la terre nous en avons assez de trier des déchets dont les volumes croissent tous les jours, de préférer le pédibus à la voiture quand les trottoirs ne mènent pas jusqu'à l'école ou de rester béats devant une éolienne qui injectera encore un peu plus d'électricité dans le réseau.

Sans faire ici de distinction entre l'école primaire, le collège et le lycée - car c'est bien tout au long du processus éducatif que l'éducation dite civique et l'acquisition de savoirs est dispensée - les Amis de la terre souscrivent au principe de « *faire des écoles et des établissements scolaires des lieux d'apprentissage et d'expérimentation active de l'environnement*<sup>3</sup> ».

En ce qui concerne les objectifs opérationnels associés, les Amis de la terre ne peuvent se contenter de formulations aussi vagues que « *développer les démarches globales de développement durable* » ou « *développer des offres de formation continue des enseignants associant d'autres personnels* ». En effet, non seulement ces formulations ne préjugent en rien des démarches globales en question, mais elles ne sont surtout pas financées.

Aussi, en accord avec nos propos introductifs, nous formulons les propositions suivantes.

<sup>3</sup> Nous ne conservons pas l'oxymore « développement durable ».

**1. Dans le cadre scolaire, un ou deux thèmes environnementaux doivent faire l'objet d'un traitement long (année ou cycle scolaire), pluridisciplinaire et avec le concours d'expressions diverses, afin de développer le sens critique des élèves.**

Une telle proposition rompt quelque peu avec l'injonction du tri des déchets, mais permet une compréhension approfondie des enjeux, et ce dès les classes primaires. En revanche, cette proposition nécessite une certaine souplesse pédagogique et, par conséquent, l'allègement des programmes éducatifs nationaux.

**2. De telles initiatives doivent bénéficier du soutien pédagogique et technique d'acteurs économiques, d'associations de protection de l'environnement et d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.**

Le point faible du dispositif est le même que celui proposé à la discussion par le ministère : son financement. En effet, s'il est louable d'inviter des acteurs associatifs ou économiques à partager leur expérience, il est tout autant inadmissible de ne pas rémunérer leur temps de préparation et d'intervention.

**3. Aussi, s'agissant d'éducation civique au sens plein, cette nouvelle filière d'enseignement mérite d'être soutenue au même titre que le soutien public aux partis politiques.**

Pour ce qui relève plus spécifiquement de l'enseignement supérieur, si par exemple « *la formation de formateurs et de conseillers agricoles* » est souhaitable, ne faut-il pas s'interroger sur le modèle économique de nos modes de production ? Par exemple, la politique agricole commune (PAC) soutient une certaine agriculture productiviste, la fiscalité des transports soutient le transport par la route, alors que les circuits courts de production et de distribution vivent grâce au militantisme de ses pratiquants et au civisme d'une partie de la population, pas toujours la moins aisée.

La réflexion globale doit donc non seulement porter sur le contenu des enseignements, mais également sur les débouchés économiques qu'ils offrent ou

qu'ils offriront dans l'avenir. En ce sens, les Amis de la terre estiment que :

**4. Des disciplines « orphelines » comme la toxicologie, l'éco toxicologie, l'agronomie, etc. doivent être développées et leur usage systématisé dans les études d'impact sur les projets privés et publics.**

En ce qui concerne la participation aux décisions publiques, le citoyen n'est déjà pas gâté ; que dire alors des publics scolaires ou universitaires ? Le sursaut démocratique que nous appelons en introduction doit trouver une application concrète pour tous. Une voie serait de :

**5. Créer des « conseils de vie scolaire ou universitaire » ou des comités « environnement » - consultés sur chaque projet environnemental de l'établissement.**

## LES COLLECTIVITES ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les collectivités et les administrations publiques ne se montrent pas toujours exemplaires en matière d'environnement. Pourtant, elles affichent de plus en plus des labels et des certifications environnementales.

Nous souscrivons à la proposition d'engager systématiquement un « plan environnement » dans les documents d'urbanisme ou de planification publique. Mais, force est de constater que – généralement - les documents d'urbanisme ou de planification sont élaborés bien à l'écart des citoyens ou dans le secret des bureaux d'étude.

Ce qu'il en résulte – et qui est donné en pâture aux citoyens – est souvent le résultat technique de ces cogitations. A cet égard, les modes de régulation sociale telles que les enquêtes publiques ou l'autorité environnementale sont défailants. Ils consistent le plus souvent à soumettre à la consultation des centaines de pages de documents techniques. En matière de savoirs et de savoir-faire :

**6. Il devient urgent de doter les élus, les fonctionnaires de l'Etat et ceux des collectivités territoriales de véritables compétences théoriques et pratiques en matière d'environnement.**

En effet, on ne peut plus entendre un élu affirmer qu'une nouvelle autoroute (ou un aéroport) est « bonne pour l'économie », sans autre considération, un « inspecteur de l'environnement » déclarer un projet d'installation polluante recevable quand il est manifestement indigent ou voir un agent municipal pulvériser des pesticides sur les trois feuilles qui ornent la mairie.

Cela passera nécessairement par la formation initiale, mais aussi par des actions ambitieuses de formation continue. Là encore, les associations et les entreprises du secteur non marchand seront disposées à apporter leur concours, s'il est convenablement financé.

Par ailleurs, les Amis de la terre ne pensent pas que la façon de détourner des questions éminemment sociales ou environnementales sous un vernis technique émane d'une volonté délibérée des acteurs en question. C'est d'une longue dérive du principe démocratique dont il s'agit. Aussi,

**7. Notre proposition consiste à renforcer la démocratie, pour tous les projets publics ayant une relation avec l'environnement, c'est-à-dire de recourir à une double consultation publique, sur l'objectif, puis sur le projet.**

Cette double consultation publique reposerait sur le principe suivant :

- consultation du public lors de la phase de préparation des décisions environnementales (enquête publique d'objectif),
- justifier des options retenues
- puis soumettre le projet à une nouvelle consultation (enquête publique de projet).

**8. Cette double consultation nécessite de consacrer au moins 1 % de l'investissement à des expertises tierces et indépendantes (versés sur un fonds indépendant et dédié).**

Pour faire le lien avec le financement de certaines activités environnementales – comme le service rendu par la sphère associative, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou les nouvelles filières de l'enseignement supérieur – l'usage du fonds dédié pourrait être largement utilisé en dehors du secteur marchand traditionnel.

Deux objections principales peuvent être faites au dispositif :

- les décisions publiques en matière d'environnement seront plus lentes ; mais, si on compare ce « temps perdu » au temps que nous avons « gagné » à mettre la planète dans cet état, il convient de le considérer comme négligeable ;
- les décisions publiques en matière d'environnement seront plus onéreuses ; cette question peut elle aussi être considérée comme négligeable ou débattue dans le cadre plus général de la fiscalité écologique.

Par ailleurs :

**9. Cette proposition s'accompagnerait utilement d'une négociation sur le rôle et la composition de l'autorité environnementale nouvellement créée.**

Enfin, la responsabilité environnementale n'est pas de même niveau que la responsabilité financière par exemple.

**10. Aussi, nous proposons d'inscrire dans le droit un principe général de « coresponsabilité environnementale » entre les porteurs de projet, les acteurs de la décision et les organismes financeurs.**

## LES ENTREPRISES ET AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES

Bien qu'ils s'en défendent, les acteurs économiques ne sont pas non plus très exemplaires en matière de protection de l'environnement. Nombre de propositions adressées aux acteurs publics leur seraient également applicables. Nous nous en tiendrons donc ici aux spécificités de l'activité économique, en considérant les trois phases de la vie d'une installation industrielle : la conception, l'exploitation et la fin d'activité.

En ce qui concerne le projet, les Amis de la terre appellent – comme pour les collectivités et les administrations publiques - la création d'un :

**11. Fonds dédié au principe général d'expertise tierce environnementale. Ce « 1 % », pourrait être compensé intégralement par une fiscalité adaptée et largement utilisé en dehors du secteur marchand traditionnel.**

En ce qui concerne l'exploitation d'une installation industrielle,

**12. Les Amis de la terre sont favorables à l'extension du champ d'application des « commissions de suivi de sites », dotées de moyens et de compétences d'expertise et d'analyse.**

Enfin, nous la société dans son ensemble ne pourra tolérer très longtemps l'abandon de sites industriels pollués, à la charge de l'Etat ou des collectivités territoriales. Aussi, il devient urgent de :

**13. Penser à nouveau le dispositif à la fois financier et technique de la fin d'exploitation des activités industrielles ou agricoles.**

## LA CONSOMMATION

Il est relativement aisé de culpabiliser le consommateur dans sa fonction d'achat. Comme si 80% des achats alimentaires n'étaient pas réalisés en grande surface ou comme si la plupart des biens matériels, notamment dans les « nouvelles technologies », n'étaient pas fabriqués à base d'énergie ou de matériau rares ou polluants... Cela suppose que la demande crée l'offre, alors que dans

une société du spectacle et de la publicité, c'est précisément l'offre qui alimente la demande.

Par ailleurs, il est pour le moins choquant que des produits « vertueux » comme les produits de l'agriculture biologique ou les objets réparables ou adaptables doivent faire l'objet d'une labellisation ou d'une certification. D'une part ces labels et certificats représentent un coût non négligeable pour des filières déjà fragiles et, d'autre part, il s'agit d'une inversion du « principe de la preuve ». Aussi, les Amis de la terre proposent, comme cela commence à se faire dans des pays voisins que :

**14. Les produits de grande consommation « non vertueux » fassent l'objet d'un étiquetage spécifique et soient progressivement interdits de distribution.**

Par ailleurs, la publicité commerciale n'est pas étrangère aux modes de consommation, qu'elle oriente de façon non marginale. A ce propos, les Amis de la terre proposent :

**15. La suppression de la publicité dans l'espace public.**